



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## appel de préparation à la défense

Question écrite n° 62570

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le bilan des journées d'appel de préparation à la défense. La loi du 28 octobre 1997 a remplacé la conscription obligatoire pour les jeunes hommes par la participation à des journées d'appel de préparation à la défense pour les jeunes hommes et les jeunes femmes. Par leur contenu, ces journées ont pour finalité de maintenir un lien entre la jeunesse et l'armée. Plus de deux ans après la mise en place de ces journées, il lui demande de lui dresser un bilan de ces journées, notamment en lui indiquant le taux de non-réponses aux convocations et l'évolution quantitative du volontariat des jeunes gens pour participer à la réserve militaire, ces indicateurs permettant d'évaluer la qualité des journées d'appel de préparation à la défense.

### Texte de la réponse

Contact direct entre la défense et les jeunes Français, la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) est au coeur du parcours de citoyenneté institué par la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national. Après trois années de fonctionnement, 1 773 182 jeunes gens, dont 312 839 filles, ont participé à cette journée. Le taux de présence global pour les cinq premières classes d'âges concernées (1980 à 1984) est actuellement de 96 %. Ce taux intègre les jeunes gens absents le jour où ils sont convoqués mais qui régularisent leur situation ultérieurement. Lors de la convocation à la JAPD, le taux d'absentéisme est d'environ 10 %. En ce qui concerne les diverses formes d'adhésion à des activités de défense exprimées par les jeunes, le dernier bilan trimestriel confirme le bilan de l'année 2000 : (Voir tableau dans J.O. correspondant)

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62570

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juin 2001, page 3458

**Réponse publiée le :** 13 août 2001, page 4661